



AMICALE CYCLISTE DES 3 FONTAINES

RE-INSCRIPTION ECOLE CYCLO

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Dossier réservé aux enfants inscrits en 2019-2020

Nom, prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone des parents :

E-mail :

Documents à compléter et à retourner dans tous les cas :

- 1 Présent document
- 2 Bulletin d'inscription
- 3 Autorisation parentale
- 4 Autorisation de droit à l'image
- 5 Fiche sanitaire de liaison
- 6 Chèque d'inscription à l'ordre de l'AC3F : 50 €

Documents à conserver par les parents :

- 7 Courrier de bienvenue
- 8 Liste de matériel – Conseils d'entretien
- 9 Règlement intérieur de l'Ecole Cyclo
- 10 Auto-questionnaire de santé CERFA_15699

Un document complémentaire à renseigner, concernant l'assurance vous sera remis ultérieurement



REINSCRIPTION AC3F

Année Scolaire 2020/2021

Réservé aux enfants déjà inscrits en 2019-2020



ECOLE CYCLO

N° licence FFCT		Merci de remplir les cases ci-dessous
NOM		
PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		
ADRESSE		
TEL / PORT. Des parents		
E.mail des parents		

- Je fournis un certificat médical de non-contre-indication a la pratique du sport postérieur au 1er janvier 2020**
- OU**
- J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé fourni par le club car le précédent certificat fourni était postérieur au 1er janvier 2018**

Le club AC3F encourage toutefois à demander un certificat médical à l'occasion d'une visite chez le médecin traitant

	Formule PETIT BRAQUET
Tarif Membre	assurance petit braquet R.C 24h/24 Défense Recours Accident corporel rapatriement
École cyclo -18 ans	50 €

Je soussigné, ,
certifie avoir lu le règlement intérieur et
l'accepter sans réserve

Signature des parents

	Votre règlement	50,00€
→	Chèque à l'ordre de l'AC3F	
Commentaires :		



AMICALE CYCLISTE DES 3 FONTAINES

AUTORISATION RELATIVE AU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (nom, prénom)
père, mère, responsable légal (barrer les mentions inutiles) de :

Nom : **Prénom :**

Licencié dans le club de cyclotourisme :
Amicale cycliste des 3 Fontaines pour l'année 2020-2021

- autorise l'équipe d'encadrement de l'école cyclo à prendre des photos ou à filmer mon enfant dans le cadre des activités de l'école cyclo.

OUI

NON

- autorise la prise de photos ou de films par les parents d'enfants lors des différentes activités de l'AC3F

OUI

NON

- autorise l'AC 3 Fontaines, ainsi que les ayant-droit tels que la FFCT, les partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles mon enfant pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux activités de l'AC3F, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

OUI

NON

Monsieur et Madame, s'engagent à utiliser dans un cadre strictement privé les prises de vues qu'ils auraient prises durant les activités de l'AC3 Fontaines.

A Fontaines St Martin le :

Signatures :

**FICHE SANITAIRE
DE LIAISON**

1- ENFANT

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

DATE ET LIEU DU SEJOUR : Ecole VTT Amicale Cycliste de 3 Fontaines – du 1^{er} septembre 2020 au 15 juillet 2021

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT ; ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE ET VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

2- VACCINATIONS (Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMADES	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE INDICATION

3- RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant sui-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîte de médicaments dans leur emballage d'origine marquée au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBEOLE NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	VARICELLE NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	ANGINES NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	RHUMATISMES NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	SCARLATINE NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	OTITES NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	ASTHME NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	OREILLONS NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>

ALLERGIES : ASTHMES OUI NON MEDICAMENTEUSES OUI NON
ALIMENTAIRES OUI NON Autres _____

PRECISER LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRES :

LES **DIFFICULTES DE SANTE** (MALADIE, ACCIDENT, CRISE CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPERATION, REEDUCATION) EN PRECISANT LES DATES ET LES **PRECAUTIONS A PRENDRE**.

4 – RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES, ETC.... PRECISEZ.

5- RESPONSABLE DE L'ENFANT :

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE (pendant la période du séjour) : _____

N° Tél _____ / _____

NOM ET TEL. DU MEDECIN TRAITANT _____

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :

DATE : _____

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR DU SEJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

OBSERVATIONS

Amicale Cycliste des 3 Fontaines

1, place Jean Moulin BP18
69270 FONTAINES SAINT MARTIN

Site internet: <http://ac3f.com>



ECOLE DE CYCLOTOURISME VTT

Chers jeunes amis et chers parents,

En ce début de nouvelle saison, notre Président, notre responsable de l'école cyclotourisme VTT et tous nos éducateurs, vous souhaitent la bienvenue au sein de notre association.

Ils apporteront une attention particulière à nos nouveaux jeunes adhérents. Nous espérons que chacun d'entre vous, trouvera de quoi assouvir sa passion pour le vélo par la pratique du VTT, au sein d'un groupe de jeunes, fort sympathiques et encadrés par des non moins enthousiastes éducateurs.

Devant le succès de notre école et le nombre croissant de jeunes, nous vous demandons de respecter quelques petites règles, afin que nos petits amis puissent profiter pleinement des séances.

-Les activités de l'Ecole cyclo ont lieu les mercredis de 14h00 à 17h00 pour les plus jeunes et le dimanche matin de 9h à 12h pour les ados expérimentés : prévoir un délai par rapport à l'horaire de début ; l'heure de fin peut être soumise à aléas.

-Venir avec un vélo en bon état de fonctionnement : freins et dérailleurs réglés, roues dévoilées, serrage des vis et écrous vérifiés, pneus et chambres à air en bon état, etc. Des petits réglages pourront être faits par les encadrants : hauteur de selle et de guidon par exemple.

-Venir avec casque et gants (obligatoires) ; les lunettes sont également recommandées.

-Un maillot du club sera remis **en prêt** à la première inscription, contre remise d'un chèque de caution. Il devra être porté lors des activités de l'école. Ce maillot pourra être échangé pour des raisons de taille. Il sera rendu au club en fin d'adhésion contre restitution du montant de la caution. Nous vous demandons d'en prendre soin, car il sera de nouveau prêté la saison suivante.

Des informations peuvent être transmises par le blog : <http://ecolecyclo.ac3f.com/>

Merci à vous de tenir compte de ces consignes. Nous vous en remercions par avance.

Bien amicalement et bonne saison parmi nous.

L'équipe des éducateurs

Siège Club : 1 place Jean moulin BP18 69270 Fontaines Saint Martin - <http://ac3f.com>
-Agrément Jeunesse et Sport N° 69.98.1016- FFCT : N° 06180 CODEP 69 – Agrément Ecole Cyclo : N° 098636

Organisateur de  des Monts d'Or



LISTE DE MATERIEL

- *Un vélo VTT équipé d'un porte-bidon et un bidon ou Camel back.*
- *Un casque.*
- *Une paire de lunettes.*
- *Une paire de gants.*
- *Une pompe.*
- *Une sacoche à outils comprenant :*
 - *Une chambre à air de la dimension de la roue du VTT,*
 - *Un tube de colle et des rustines,*
 - *Deux démonte-pneus,*
 - *Un outil universel.*
- *Prévoir des vêtements en fonction de la météo*

Dans sa poche, il est conseillé d'avoir : barre de céréales ou pâte d'amande, de fruits ou de nougats afin de pallier les coups de pompe voire l'hypoglycémie.

CONSEILS D'ENTRETIEN

- . **L'entretien du vélo est sous la responsabilité des parents.**
- . **Un vélo bien entretenu ne s'abîme pas et reste donc économique.**
- . **Vous devez vérifier votre vélo avant chaque sortie :**
 - **Cadre et fourche (trace de chocs, jeu au niveau des roulements, des pédales).**
 - **Etat des pneus et de leur gonflage.**
 - **Vérifier les freins (usure des patins ou des plaquettes, l'état des câbles et gaines)**
 - **Propreté générale du vélo et particulièrement des jantes (important pour l'efficacité des freins à patin)**
 - **Vérifier le serrage des blocages rapides et le jeu des moyeux.**

**Après avoir lavé votre vélo, pensez à le sécher avec un chiffon.
Huiler la chaîne, le passage des câbles et les blocages rapides.**

BONNE RANDONNEE



AMICALE CYCLISTE DES 3 FONTAINES

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE CYCLOTOURISME - VTT

1 - DEFINITION

L'école de cyclotourisme, comme toutes les écoles de sport, est une structure, un contenu de formation, une équipe d'animateurs éducateurs, un groupe de jeunes pratiquants, le tout rassemblé à propos de la découverte totale du cyclotourisme dans le cadre des loisirs et du volontariat.

2 - SITUATION

La création, l'organisation et le fonctionnement de l'école de cyclotourisme, sont internes à l'Amicale cycliste des 3 Fontaines, affiliée à la F.F.C.T sous le numéro **06180**.

L'école de cyclotourisme est une structure d'action spécialisée (Commission jeunes). Le moniteur, responsable de l'enseignement, est le préposé du club.

Par les représentants de l'association, l'école de cyclotourisme est habilitée à être en relation de partenariat avec les autorités départementales (Jeunesse et Sports), communales et la F.F.C.T.

3 - CONTENU.

Objectifs :

L'objectif global de l'école de cyclotourisme est d'amener le jeune, par la pratique, la découverte et l'acquisition de connaissances, à être autonome.

Le cyclotourisme et l'école c'est :

- *Un outil d'investissement et de développement moteur,
- *Un moyen privilégié d'investigation et de connaissance du milieu naturel et humain

Moyens :

Ils sont regroupés en système modulaire établi suivant une progression générale qui tient compte des possibilités individuelles ; ces différents modules sont :

- *Etude des itinéraires (cartographie, kilométrage, observation, intérêt culturel....) et exploration pratique,
- *Connaissance et respect du code de la route,
- *Technique du VTT,
- *Connaissance et entretien de la bicyclette,
- *L'entraînement physique (résistance, endurance, alimentation...).

FONCTIONNEMENT

1. STRUCTURE

***Article 1 :** L'école cyclo est ouverte depuis le **01 Janvier 1998**. Il bénéficie d'un agrément fédéral auprès de la FFCT.

***Article 2 :** La capacité d'accueil est de **48** jeunes.

En cas de non disponibilité, une liste d'attente est établie, la priorité est accordée aux premiers inscrits en mesure de remplir les conditions préalables d'engagement (Art.6).

***Article 3 :** Jours et heures d'ouverture : l'école de cyclotourisme est ouverte tous les mercredis après-midi de 14h à 17 h (pour les 7/14 ans) et dimanches matins de 9 h à 12 h (pour les 14/18 ans), sauf pendant les vacances scolaires.

Ces horaires peut-être ponctuellement modifiés en fonction du programme des séances (durée des randonnées, intervenant du club ou extérieurs, conditions climatiques particulières, ...). Dans ce cas, les parents en seront informés par l'équipe d'encadrement.

***Article 4 :** Un **moniteur Fédéral** est responsable de l'école de cyclotourisme. Le reste de l'encadrement est assuré par les moniteurs, initiateurs et animateurs fédéraux du club, disposant d'une expérience et d'une formation au cyclotourisme.

***Article 5 :** Les responsables de la fédération ont tout droit de vue concernant le bon fonctionnement de l'école de cyclotourisme et peuvent prendre des dispositions en cas de mauvais fonctionnement ou de conflit au sein de cette école.

***Article 6 :** L'école de cyclotourisme est ouverte à tous les jeunes de **7 à 18 ans**.

***Article 7 :** Pour l'inscription, un dossier est remis aux parents : ils devront en renvoyer une partie complétée et signée.

***Article 8 :** Lors de son admission, le jeune est affilié à la F.F.C.T. Cette affiliation (licence) implique la reconnaissance des statuts de la Fédération Française de Cyclotourisme.

Dans la mesure où un jeune désirerait participer aux séances, avant de s'inscrire à l'école (non licencié), il ne pourra le faire que dans la limite prévue par l'assurance fédérale (sous le couvert de l'assurance de l'association). Dès la première séance, il devra cependant fournir une autorisation parentale et un certificat médical.

3. LA VIE A L'ECOLE CYCLO :

***Article 9 :** Chaque séance traitant une partie d'un module de connaissances, et s'inscrivant dans une progression pratique, une présence régulière, et une participation à l'ensemble des activités est préconisée.

L'absence d'un jeune devra être signalée au moniteur responsable avant le début de la séance.

Un cahier de présences est établi sous la responsabilité du moniteur.

***Article 10 :** L'encadrement de l'école de cyclotourisme prend toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés, ceci en ce qui concerne :

- La vérification des organes de sécurité sur le vélo : un jeune ayant une bicyclette en mauvais état ne pourra pas participer à la sortie randonnée. L'entretien de la bicyclette est sous la responsabilité des parents.
- Le port du casque, qui est, dans la cadre de l'école, obligatoire, les lunettes et les gants étant fortement recommandés.
- Des règles de vie communes qui ne seraient pas respectées (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, mise en danger, par son comportement, de sa sécurité et de celle d'autrui...).

L'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou même définitive après en avoir informé les parents.

***Article 11 :** L'école assure un entraînement physique suivi et progressif. Les parents devront faire part au responsable de l'école de tout changement dans l'état de santé de leur enfant.

***Article 12 :** La fédération Française de Cyclotourisme a créé, pour les jeunes adhérents, un ensemble de brevets. Les jeunes de l'école de cyclotourisme pourront, en fonction de leurs aptitudes, de leurs possibilités, obtenir ces différents brevets. Ils seront proposés par le club ou bien lors d'organisations départementales ou régionales.

***Article 13 :** Les séjours et sorties exceptionnelles (rallyes ou autres) organisés par l'école font partie intégrante de l'enseignement, de l'entraînement et de la dynamique de l'école. De ce fait la présence des jeunes à ces séjours est fortement souhaitée.

***Article 14 :** La présence des jeunes à l'assemblée générale du club est souhaitée. Toutefois, selon les statuts du club, ils n'ont pas de droit de vote.

CONNDITIONS PARTICULIERES

1. ASSURANCES

***Article 15 :** L'assurance fédérale (licence F.F.C.T) comporte les couvertures:

- responsabilité civile, défense et recours,
- accident corporel, rapatriement.

La fédération propose des assurances facultatives complémentaires (voir les différentes options proposées).

2. RANDONNEES

***Article 16 :** Sauf demande de participation émanant du responsable de l'école de cyclotourisme, les jeunes, désirant effectuer des randonnées par la F.F.C.T (guide "Où-irons-nous ?") ou autres, devront le faire à titre individuel et se conformer aux dispositions générales F.F.C.T. relatives aux brevets et organisations de cyclotourisme : "...tous les participants, quelle que soit la nature de la manifestation, doivent toujours se considérer comme étant en excursion personnelle et respecter, en toutes circonstances, les dispositions du code de la route et de la réglementation de la circulation routière ...". Les mineurs doivent être munis obligatoirement d'une autorisation parentale (ou du tuteur...).

3. APPLICATION ET LIMITES

***Article 17 :** Ce règlement ne peut-être définitif. Il peut évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement de statuts du club. Toute modification sera établie en réunion de l'école de cyclotourisme et stipulée aux personnes concernées (jeune, parent, encadrement, association).

***Article 18 :** Le responsable de l'école de cyclotourisme est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

***Article 19 :** Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis aux parents au moment de l'inscription du jeune. Son admission ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement et de l'accord du responsable de l'école.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.